Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_113-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_113

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Autour du Vin - Fixation des tarifs 2017

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvain SENES pouvoir à Liliane BOYER

ABSENT(S) :
Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Jean-Pierre MOMBAZET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_113-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise et ses partenaires ont souhaité réitérer le salon «Autour du Vin, La Dracénie vous ouvre son terroir».

Cet événement devenu incontournable depuis sa création en 2013 confirme l'image de la Dracénie autour de l'excellence et du charme, tout en fédérant l'ensemble des acteurs terroir, artisanat et hébergement-restauration dans une filière d'excellence : l'oenotourisme.
Le salon Autour du Vin est d'ailleurs un des éléments clés du label Vignobles et Découvertes qui vient d'être décerné au territoire.

Afin d'organiser cet événement qui se déroulera les 28 et 29 octobre 2017 au complexe Henri Giran (Tennis couverts) à Draguignan, il convient de fixer les tarifs et les prestations proposés aux visiteurs ainsi qu'aux exposants souhaitant participer.

- Tarifs visiteurs (grand public) :

Prix d'entrée au salon : 5 € pour les adultes et gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans.
Pour cette entrée, un verre à dégustation sera remis.

- Droit d'entrée et de Participation exposants (professionnels) :

- Viticulteurs :
200 € de frais de participation pour un emplacement équipé de : une table, 2 chaises, une nappe, un raccordement électrique , des badges personnalisés.

280 € de frais de participation pour un emplacement équipé de : une table, 2 chaises, une nappe, un raccordement électrique , badges personnalisés et un réfrigérateur table top 160 l.

320 € de frais de participation pour un emplacement équipé de : une table, 2 chaises, une nappe, un raccordement électrique , badges personnalisés et une armoire réfrigérée vitrée 370 l.

- Producteurs et artisans :
30 € de frais de participation pour un emplacement équipé de : une table, 2 chaises, une nappe, un raccordement électrique , des badges personnalisés.

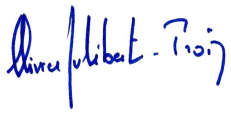
- Options :
80 € le réfrigérateur Top,
120 € l'armoire réfrigérée,
230 € la vitrine réfrigérée.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Tourisme réunie le 6 avril 2017, Il est proposé au Conseil d'agglomération de vouloir :

- approuver les prix d'entrée et les droits de participation ci-dessus définis concernant l'organisation du salon Autour du Vin 2017,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour l'organisation de la manifestation,
- autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.